

# Procédure d'adhésion à REPERES-DD

1. Déposer auprès de la structure coordinatrice (c.a.d l'animateur REPERES-DD du Graine Lorraine) un dossier de candidature signé par l'instance décisionnelle de votre structure

Ce dossier comporte :

- une lettre de motivation
- le questionnaire d'adhésion en ligne complété (informations générales sur votre structure)
- le nom et la qualité du référent désigné
- une décision (PV, délibération,...) adoptant la Charte et le règlement intérieur « *Après en avoir délibéré, [la commission permanente du Conseil général] décide, à l'unanimité, de retenir la proposition contenue dans le présent rapport et d'autoriser M/Mme le/la Président/e à, au nom [du Département], signer la Charte et le règlement intérieur du système REPERES-DD joints en annexe. »*
- uniquement pour les associations : les statuts et le dernier rapport d'activité

2. Vérification de la conformité du dossier par l'animateur REPERES-DD

3. Instruction de la recevabilité de la candidature par le COTECH

Critères d'appréciation :

- Type de structure conforme aux prescriptions de la Charte (art.1et 3)
- documents présentés faisant référence à au moins un volet d'action dédié à l'EEDD
- activité à but non lucratif

4. Décision argumentée du COPIL sur la candidature  
Vote à la majorité des présents (12 minimum)

5. Notification de la décision par l'animateur REPERES-DD

6. En cas d'accord, on vous délivre un AGREMENT :  
obtention des codes d'accès au site internet  
REPERES-DD

En cas de refus, une nouvelle candidature pourra être présentée ultérieurement

**7. Vous pouvez commencer à intégrer vos ressources !!**